

ANNONCES LEGALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS

Engagement d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du VAL DE CHER CONTROIS Avis de concertation préalable du public

Par délibération en date du 24 janvier 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une procédure de révision, au titre de l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Cher Controis.

Elle a pour objet la réduction de la marge de recul de 100 mètres, imposée par l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme, le long de l'autoroute A85, afin de permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Méhers, Châtillon-sur-Cher et Chémery.

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et en mairies de Châtillon-sur-Cher, Chémery et Méhers.

Conformément à la délibération, la procédure de révision allégée est soumise à la procédure de concertation. Cette concertation a pour objet d'assurer l'information et de recueillir les avis et remarques du public.

La concertation préalable sera ouverte jusqu'à l'arrêt du projet en Conseil communautaire.

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

- Publication de l'avis de concertation dans la presse locale départementale (Nouvelle République) et sur le site internet de la Communauté de communes Val de Cher Controis,
- Affichage de la délibération au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Méhers, Châtillon-sur-Cher et Chémery,
- Mise à disposition d'un dossier d'avancement de la procédure et d'un registre de recueil des observations de la population au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Méhers, Châtillon-sur-Cher et Chémery,
- Création d'une rubrique spécifique sur le site internet de la Communauté de Communes pour consultation du projet, avec adresse mail associée pour l'expression des habitants sur le projet.

Lieux de consultation, coordonnées et horaires d'ouverture au public :

- Communauté de Communes Val de Cher Controis, 15 A rue des Entrepreneurs, 41700 Le Controis-en-Sologne, du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h00, site internet : www.val2c.fr, adresse mail spécifique : servicestechniques@val2c.fr,

- Mairie de Méhers, 3 rue de la Forêt, 41140 Méhers, les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h00,
- Mairie de Châtillon-sur-Cher, 2 rue de la Mairie, 41130 Châtillon-sur-Cher, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00,
- Mairie de Chémery, 59 rue Nationale, 41700 Chémery, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30, les mercredis de 9h00 à 12h30, les samedis de 8h30 à 12h00.

A l'issue de la concertation, le bilan sera présenté au Conseil Communautaire qui en délibèrera et arrêtera le projet de PLUi.